



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9119<sup>e</sup>** séance

Mardi 30 août 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Dai Bing ..... (Chine)

*Membres :*

Albanie .....	M. Hoxha
Brésil .....	M. de Almeida Filho
Émirats arabes unis .....	M <sup>me</sup> Alhefeiti
États-Unis d'Amérique .....	M. DeLaurentis
Fédération de Russie .....	M. Nebenzia
France .....	M <sup>me</sup> Gasri
Gabon .....	M <sup>me</sup> Bouanga Ayoune
Ghana .....	M. Korbieh
Inde .....	M <sup>me</sup> Kamboj
Irlande .....	M <sup>me</sup> Kelly
Kenya .....	M <sup>me</sup> Nyakoe
Mexique .....	M <sup>me</sup> Buenrostro Massieu
Norvège .....	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	M. Kariuki

## Ordre du jour

### La situation au Mali

Lettre datée du 3 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali (S/2022/595)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Mali**

**Lettre datée du 3 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali (S/2022/595).**

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/650, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France et le Mexique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/595, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 août 2022, adressée au Président du Conseil

de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2649 (2022).

*La séance est levée à 15 h 10.*